

Samedi 27 Février2021

PNPP: Des préparations naturelles comme alternative technique et politique aux pesticides !

Plus d'une cinquantaine de personnes ont participé à St Marcel d'Ardèche ce samedi 27 février à l'évènement co-organisé par la Confédération paysanne de l'Ardèche, Agribio 07 et Aspro-PNPP dans le cadre du Salon à la Ferme, en présence de Véronique Marchesseau, Secrétaire nationale de la Confédération paysanne, pour mettre en avant les PNPP comme alternative crédible permettant d'accompagner les paysannes et les paysans vers la sortie des pesticides.

Malgré l'absence de Mme Pompili, Ministre de la Transition, qui n'a même pas daigné répondre à notre invitation, cette journée a permis de recevoir notamment de **Hervé Saulignac** (député), **Fabienne Grébert et Florence Cerbai** (conseillères régionales), **Françoise Gonnet-Tabardel** (présidente de la Communauté de Commune DRAGA) ou encore **Christine Malfoy** (conseillère départementale). Sans oublier l'intervention que nous avait envoyée **Joël Labbé**, sénateur du Morbihan, fortement investi sur ces problématiques agricoles.

Les PNPP sont des « Préparation naturelles peu préoccupantes », appellation étrange choisie par l'administration pour qualifier des produits issus de savoir-faire paysans et appartenant au domaine public, afin qu'ils ne soient pas assimilés aux produits phytopharmaceutiques ou de biocontrôle.

En effet, ces préparations (purins, extraits végétaux, hydrolats, macérations, tisanes, huiles essentielles, teintures mères, ...) sont réalisées à partir de substances naturelles à usage biostimulants (SNUB) végétales, animales ou minérales comme l'argile ou le lait que les paysannes et les paysans peuvent eux-même récolter ou produire. Elles doivent également être obtenues par un procédé accessible à tout utilisateur final et appartiennent au domaine public !

Depuis plus de 15 ans, nos structures se battent pour faire reconnaître ces préparations afin de proposer une alternative aux produits de synthèse. Recensement de pratiques, expérimentations en conditions réelles, groupes d'échanges de pratiques... de nombreuses actions sont déjà conduites par un réseau associatif malheureusement trop peu épaulé par la recherche publique. Malgré cela, le réseau paysan s'est déjà bien mobilisé pour trouver et essayer de nombreuses préparations.

Mais pour franchir un cap décisif, il est urgent que la réglementation permette la reconnaissance de ces préparations. Les PNPP sont reconnues et définies par la loi d'avenir agricole de 2014 mais ce cadre est encore beaucoup trop restrictif. En avril 2016 est publiée la première liste de substances naturelles à usage biostimulant : 148 parties de plantes sont autorisées, dont l'ortie.

Enfin, en Automne 2018 :la loi EGAlim prévoit l'autorisation de toutes les parties de plantes consommées dans l'alimentation humaine et animale mais les échanges sont encore en cours avec l'administration afin de définir les conditions de cette autorisation.

Et dans ce cadre, le Ministère de l'agriculture vient d'ouvrir une consultation publique jusqu'au 8 Mars 2021 concernant le Projet d'arrêté "approuvant un cahier des charges pour la mise sur le marché et l'utilisation de préparations naturelles peu préoccupantes composées de substances naturelles à usage biostimulant issues de parties consommables de plantes utilisées en alimentation animale ou humaine, et autorisant ces substances "

Dans ce contexte nous demandons :

- Que toutes les plantes et parties de plantes consommables dans alimentation animale et humaine soient autorisées de fait en tant que substance naturelle à usage biostimulant, ce qui ouvrirait la réglementation à près de 500 parties de plantes et parties de plantes (au lieu de 148 actuellement)**
- Le maintien des huiles essentielles dans le cadre réglementaire PNPP**

Alors que les questions de santé publique et environnementale sont de plus en plus sensibles, la Confédération paysanne est engagée pour proposer un autre modèle agricole ; la proposition d'alternatives aux produits de synthèse est une obligation pour répondre aux problématiques des paysan(ne)s et aux besoins de la société.

Contacts :

Pierre-Yves Maret, co-porte-parole de la Confédération paysanne Ardèche: **06 33 28 34 37**

Lynda Bouet: Présidente d'Agribio Ardèche: **06 37 77 69 61**

Jean-François Lyphout, Président d'Aspro-PNPP: **06 99 93 69 44**